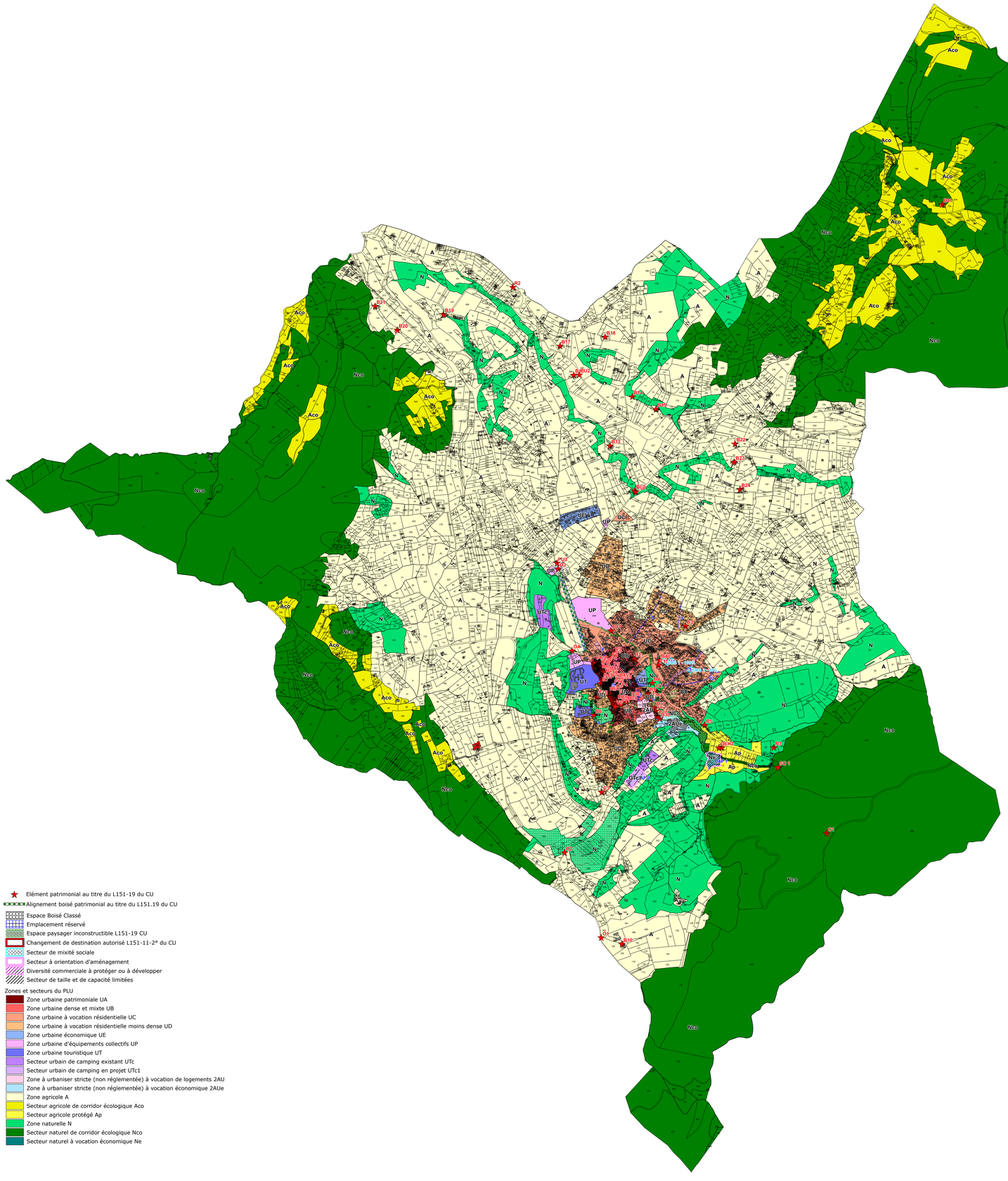
Aco
Nco
A
N
UA
UB
UC
UD
UE
UP
UTc
AUb
2AUe
NCe
Ap
B1
B2
B3
B4
B5
B6
B7
B8
B9
B10
B11
B12
B13
B14
B15
B16
B17
B18
B19
B20
B21
B22
B23
B24
B25
B26
B27
B28
B29
B30
B31
B32
C1
C2
C3
C4
C5
C6
C7
C8
C9
C10
C11
C12
C13
C14
C15
C16
C17
C18
C19
C20
C21
C22
C23
C24
C25
C26
C27
C28
C29
C30
C31
C32
C33
C34
C35
C36
C37
C38
C39
C40

Elément patrimonial au titre du L151-19 du CU

Alignement boisé patrimonial au titre du L151.19 du CU

Espace Boisé Classé

Emplacement réservé

Espace paysager inconstructible L151-19 CU

Changement de destination autorisé L151-11-2° du CU

Secteur de mixité sociale

Secteur à orientation d'aménagement

Diversité commerciale à protéger ou à développer

Secteur de taille et de capacité limitées

Zones et secteurs du PLU

Zone urbaine patrimoniale UA

Zone urbaine dense et mixte UB

Zone urbaine à vocation résidentielle UC

Zone urbaine à vocation résidentielle moins dense UD

Zone urbaine économique UE

Zone urbaine d'équipements collectifs UP

Zone urbaine touristique UT

Secteur urbain de camping existant UTc

Secteur urbain de camping en projet UTc1

Zone à urbaniser stricte (non réglementée) à vocation de logements 2AU

Zone à urbaniser stricte (non réglementée) à vocation économique 2AUe

Zone agricole A

Secteur agricole de corridor écologique Aco

Secteur agricole protégé Ap

Zone naturelle N

Secteur naturel de corridor écologique Nco

Secteur naturel à vocation économique Ne

0 0,2

kilomètres

Échelle 1:3 000

Commune de MALAUCENE
Cours des Isnards, 84340 – Malaucène
Tél : 04 90 65 20 17 / mairie@malaucene.fr

REVISION GENERALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE MALAUCENE

4d. REGLEMENT GRAPHIQUE AGGLOMERATION (1/3.000e)

Dates :

Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé par DCM du 16/03/2017
PLU annulé partiellement (secteur la plus haute) par jugement de la CAA de Marseille du 09/07/2019
Révision générale du PLU prescrite par DCM du 29/11/2021
PLU arrêté par DCM du 13/03/2025
PLU approuvé par DCM du 11/09/2025

DCM : Délibération du Conseil Municipal

DOSSIER APPROUVE LE 11/09/2025

POULAIN URBANISME CONSEIL
78 bd Marx Dormoy, 83300 DRAGUIGNAN
Email : contact@poulain-urbanisme.com

Elément patrimonial au titre du L151-19 du CU
Alignement boisé patrimonial au titre du L151.19 du CU
Espace Boisé Classé
Emplacement réservé
Espace paysager inconstructible L151-19 CU
Changement de destination autorisé L151-11-2° du CU
Secteur de mixité sociale
Secteur à orientation d'aménagement
Diversité commerciale à protéger ou à développer
Secteur de taille et de capacité limitées

Zones et secteurs du PLU
Zone urbaine patrimoniale UA
Zone urbaine dense et mixte UB
Zone urbaine à vocation résidentielle UC
Zone urbaine à vocation résidentielle moins dense UD
Zone urbaine économique UE
Zone urbaine d'équipements collectifs UP
Zone urbaine touristique UT
Secteur urbain de camping existant UTc
Secteur urbain de camping en projet UTc1
Zone à urbaniser stricte (non réglementée) à vocation de logements 2AU
Zone à urbaniser stricte (non réglementée) à vocation économique 2AUe
Zone agricole A
Secteur agricole de corridor écologique Aco
Secteur agricole protégé Ap
Zone naturelle N
Secteur naturel de corridor écologique Nco
Secteur naturel à vocation économique Ne

0 0,1 kilomètres
Echelle 1:1 000

Commune de MALAUCENE
Cours des Isnards, 84340 – Malaucène
Tél : 04 90 65 20 17 / mairie@malaucene.fr

REVISION GENERALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE MALAUCENE

4e. REGLEMENT GRAPHIQUE VILLAGE (1/1.000e)

Dates :

Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé par DCM du 16/03/2017
PLU annulé partiellement (secteur la plus haute) par jugement de la CAA de Marseille du 09/07/2019
Révision générale du PLU prescrite par DCM du 29/11/2021
PLU arrêté par DCM du 13/03/2025
PLU approuvé par DCM du 11/09/2025

DCM : Délibération du Conseil Municipal

DOSSIER APPROUVE LE 11/09/2025

POULAIN URBANISME CONSEIL
78 bd Marx Dormoy, 83300 DRAGUIGNAN
Email : contact@poulain-urbanisme.com

Commune de MALAUCENE
Cours des Isnards, 84340 – Malaucène
Tél : 04 90 65 20 17 / mairie@malaucene.fr

REVISION GENERALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE MALAUCENE

4f. REGLEMENT GRAPHIQUE
REPORT DES ZONES DE RISQUE (1/5.500e)

Dates :

Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé par DCM du 16/03/2017
PLU annulé partiellement (secteur la plus haute) par jugement de la CAA de Marseille du 09/07/2019
Révision générale du PLU prescrite par DCM du 29/11/2021
PLU arrêté par DCM du 13/03/2025
PLU approuvé par DCM du 11/09/2025

DCM : Délibération du Conseil Municipal

DOSSIER APPROUVE LE 11/09/2025

POULAIN URBANISME CONSEIL
78 bd Marx Dormoy, 83300 DRAGUIGNAN
Email : contact@poulain-urbanisme.com

Zones et secteurs du PLU

L_ZONE_aleacom_FdF_S_MALAUCENE par ALEA
- Aléa très fort
- Aléa Fort
- Aléa Modéré

Zones du PPRi
- zone Jaune
- zone orange
- zone rouge
- zone rouge hachure

0 — 0,5
kilomètres
Échelle 1:5 500

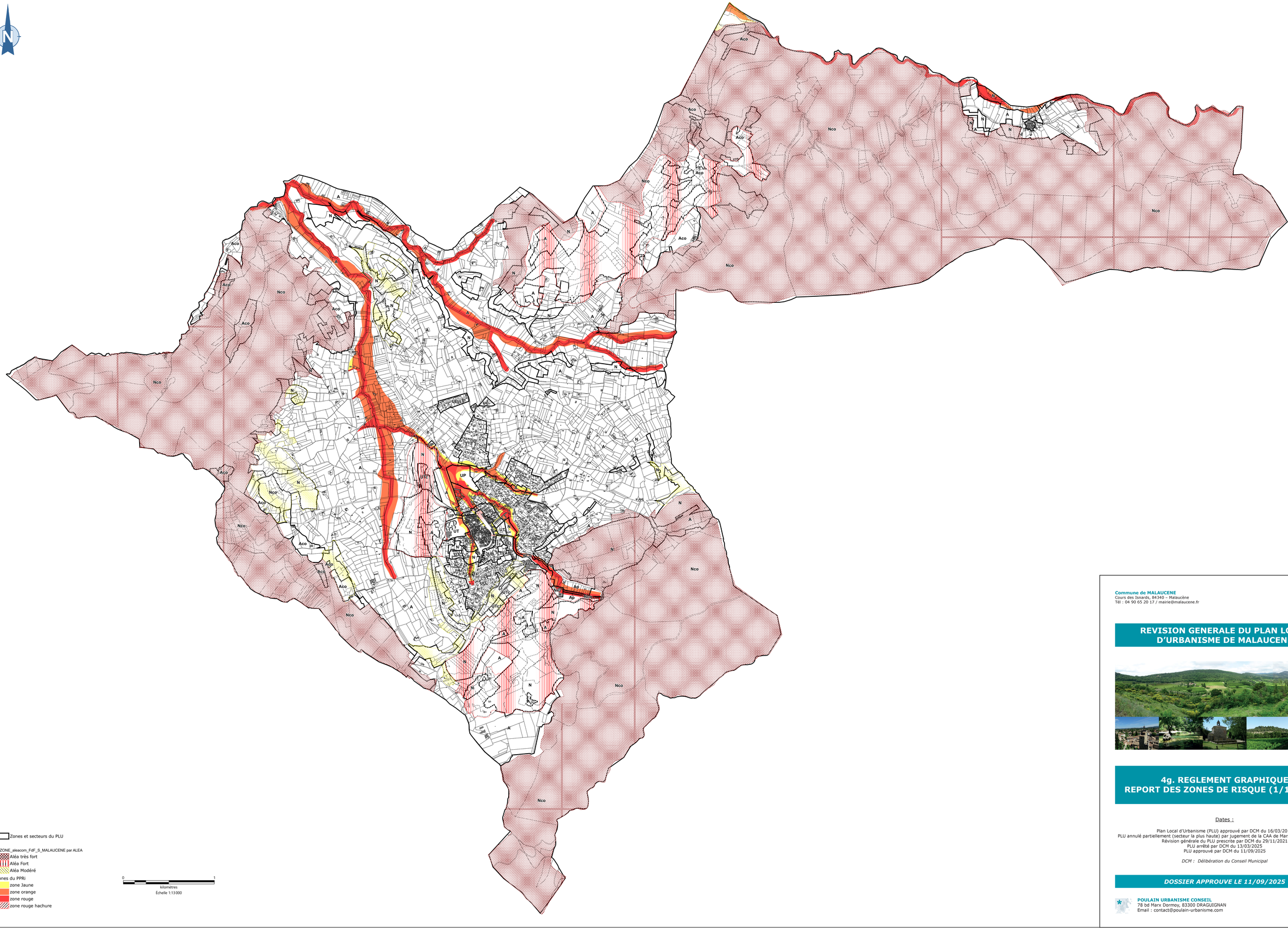

Commune de MALAUCENE
Cours des Isnards, 84340 – Malaucène
Tél : 04 90 65 20 17 / mairie@malaucene.fr

REVISION GENERALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE MALAUCENE

4g. REGLEMENT GRAPHIQUE
REPORT DES ZONES DE RISQUE (1/13.000e)

Dates :

Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé par DCM du 16/03/2017
PLU annulé partiellement (secteur la plus haute) par jugement de la CAA de Marseille du 09/07/2019
Révision générale du PLU prescrite par DCM du 29/11/2021
PLU arrêté par DCM du 13/03/2025
PLU approuvé par DCM du 11/09/2025

DCM : Délibération du Conseil Municipal

DOSSIER APPROUVE LE 11/09/2025

POULAIN URBANISME CONSEIL
78 bd Marx Dormoy, 83300 DRAGUIGNAN
Email : contact@poulain-urbanisme.com